

Martine Volard – Fédération des Hauts de Seine
Conseillère municipale de Courbevoie
Présidente du groupe « Mouvement démocrate Courbevoie » au Conseil municipal
Vice-présidente de la section de Courbevoie, en charge de l'action locale

3.1 Démocratie

Pour que la démocratie s'exerce au quotidien et réellement, il faut des femmes et des hommes libres pour défendre leurs opinions. Pour que cette liberté, s'exerce, il faut donner aux élus –et encore plus ceux minoritaires dans les assemblées – davantage de moyens pour pouvoir exercer leur mandats, préparer leurs dossiers, mener leur travaux d'enquêtes et faire connaître ce travail. La complexité de plus en plus forte des affaires locales accentue encore cette urgence. Aujourd'hui, seuls les députés disposent réellement de ces moyens et cette situation est également la motivation de nombreux cumuls de moyens. Les conseillers municipaux, dont beaucoup ne sont pas rémunérés, peinent à exercer réellement leurs missions et beaucoup de volontaires en définitive manquent à l'appel. Le Modem doit défendre un réel statut des élus locaux, avec une indemnisation obligatoire pour tous, même ceux minoritaires, une revalorisation des indemnités des maires, qui doivent souvent sacrifier leur activité professionnelle, ainsi qu'un accompagnement post-mandat. La loi doit davantage fixer les droits des élus minoritaires dans toutes les assemblées locales (région, département, intercommunalités et communes). Ils doivent disposer de façon certaine de moyens matériels et humains, ainsi que d'un droit à la communication de documents, de temps de parole, de droits d'amendements et de moyens d'expression. Leur représentation dans les établissements publics ou autres structures dépendantes de la collectivité locale doit également être garantie.

Ces droits et moyens doivent être encore mieux garantis dans le cadre de la réforme des collectivités locales qui ne conserve qu'un conseiller territorial pour le département et la région, et donc un travail accru.